

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 24

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Jean DARDENNE donne procuration à Pascale ETIENNE en date du 22 mai 2025

Jacques BERNIS donne procuration à Lucile VALADAS en date du 17 mai 2025

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 22 mai 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Danielle TODESCO en date 22 mai 2025

Gilles MONTI donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date 16 mai 2025

Martine NOUHOUT donne procuration à Bruno COMTE en date du 22 mai 2025

Emilio ZABALETA donne procuration à Alain AUTHIER en date du 12 mai 2025

Christian DESMOULIN a donné procuration à Valérie MILLON en date du 19 mai 2025

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Francis COISNE

Objet : Installation d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment du tennis de l'académie - approbation du projet

Délibération 2025-46

La Ville de Panazol souhaite participer activement à la transition énergétique et s'est engagée, pour cela, dans une politique de développement durable en mettant en œuvre un important plan de rénovation thermique.

La ville souhaite également maîtriser ses coûts de fonctionnement et tendre vers l'autonomie énergétique. À ce titre, elle a réalisé des études de potentiel photovoltaïque et de faisabilité technico-économique pour la mise en place d'un projet solaire photovoltaïque global, en autoconsommation collective.

Plusieurs projets de centrales solaires ont d'ores et déjà été réalisés ou sont en cours de concrétisation :

- Centrale PV du gymnase Bernard Delage ;
- Centrale PV de l'Annexe-Mairie et de la Halle Multifonctionnelle ;
- Centrale PV de l'école maternelle Pauline Kergomard.

En complément de ces installations, la commune envisage de réaliser un nouveau projet photovoltaïque sur la toiture du bâtiment du Tennis de l'Académie. L'électricité produite par l'ensemble des sites sera autoconsommée individuellement dans les bâtiments équipés des centrales et collectivement dans le reste du parc de bâtiments de la commune. Les surplus d'électricité photovoltaïque qui devraient exister seront valorisés selon les différentes solutions ci-après : obligation d'achat ou commercialisation de ces kWh dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective « multi-acteurs ».

Le bâtiment du Tennis de l'Académie est recouvert de plaques de fibrociment amianté au niveau desquelles des problèmes d'étanchéité ont été relevés. La rénovation de cette couverture, avec désamiantage de l'ensemble, va être mise à profit pour intégrer dans l'opération de re-couverture du bâtiment l'installation d'une centrale photovoltaïque.



La structure porteuse est composée d'une charpente métallique. Celle-ci est en bon état et nécessite l'installation d'un système de liernes reliant les pannes afin de supporter les charges additionnelles à prendre en compte dans le cadre du projet de création d'une centrale PV (poids du système photovoltaïque + poids des bacs acier de la couverture).

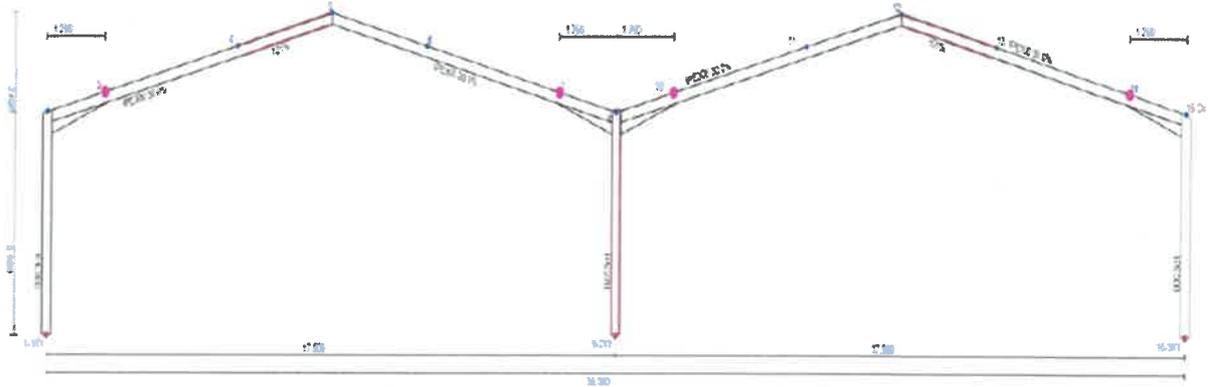


Figure 1 : Bâtiment du Tennis. Portique type

Ainsi, les travaux nécessaires à la création d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment du Tennis Club de l'Académie comprendront :

- La dépose et l'évacuation de la totalité des plaques en fibrociment amianté par une entreprise spécialisée dans le désamiantage.
- La mise en œuvre des renforts de charpente nécessaires = mise en place d'un système de liernes et bretelles permettant de créer l'anti-déversement des pannes.
- La couverture du bâtiment par montage d'un bac de couverture compatible avec l'installation d'un système de surimposition photovoltaïque.
- La création en surimposition d'une centrale photovoltaïque qui se développera sur une surface d'environ 2 600 m² et qui représentera une puissance PV d'environ 468 kWc.



Les objectifs visés par ce projet sont les suivants :

- **Maîtriser et réduire les coûts de fonctionnement** et, en particulier, ceux liés aux dépenses énergétiques, dans un souci de bon usage des deniers publics ;

- **Optimiser les usages en améliorant le confort d'usage** pour les utilisateurs ;
- **Préserver la valeur du patrimoine communal et assurer la pérennité de cet équipement public** ;
- **Réaliser un projet viable** c'est-à-dire adapté aux besoins et aux moyens de la collectivité tant au niveau des coûts d'investissement que des dépenses de fonctionnement et d'exploitation.

Le **planning prévisionnel** de réalisation des travaux est le suivant :

- | | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| • Études de projet | 2 ^{ème} trimestre 2025 |
| • Consultation des entreprises | 3 ^{ème} trimestre 2025 |
| • Choix des entreprises | septembre 2025 |
| • Démarrage des travaux | septembre 2025 |
| • Fin des travaux | décembre 2025 |

Le **coût prévisionnel** des travaux est estimé à 580 000 € HT dont :

- 78 000 € pour le désamiantage ;
- 13 000 € pour les renforts de charpente ;
- 83 000 € pour la mise en œuvre de la nouvelle couverture ;
- 406 000 € pour la centrale PV en surimposition.

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à la Sté El Smartgrid.

La mission de contrôle technique de la construction a été confiée à l'agence APAVE de Limoges.

La mission de coordination SPS a été confiée à l'agence APAVE de Limoges.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour :

- Approuver le contenu du projet.
- Valider le coût prévisionnel du projet.

Nota :

La présente délibération permettra en outre de répondre aux exigences de l'article 4 de l'arrêté du 26/03/2025 modifiant l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par des centrales photovoltaïques et qui, pour les installations de puissance supérieure à 100 kWc, autorise les collectivités à remplacer, au moment de la demande de raccordement, l'attestation de constitution d'une garantie financière par une délibération approuvant ladite installation.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21 et L2241-1 ;

VU le projet de création d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment du Tennis de l'Académie ;

VU l'article 4 de l'arrêté du 6 octobre 2021 modifié par arrêté en date du 26 mars 2025 et fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations d'une puissance crête inférieure ou égale à 500 kW ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le contenu du projet et le coût prévisionnel de l'opération estimé à 580 000 € HT pour la création d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment du Tennis de l'Académie.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 23 mai 2025

Le Maire



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le **27 MAI 2025**

Publié ou notifié

Le **27 MAI 2025**

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB46

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 23/05/2025

Objet : DELIB46-Installation d'une centrale photovoltaïque en toiture de bâtiment du tennis de l'académie-approbation du projet

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par themes - Aménagement du territoire

Date de télétransmission : 27/05/2025

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB46-Installation d'une centrale photovoltaïque en toiture de bâtiment du tennis de l'académie-approbation du projet.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250523-DELIB46-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 27/05/2025